



PRÉSENTATION
DU BUDGET
2024

Conseil Municipal du 08 avril 2024

Mairie de Baraqueville

Hôtel de Ville, 116 place René Cassin - 12160 BARAQUEVILLE

SOMMAIRE

1

INTRODUCTION

2

OBJECTIFS

3

*LE BUDGET PRINCIPAL
LE FONCTIONNEMENT*

4

*LE BUDGET PRINCIPAL
L'INVESTISSEMENT*

5

LE BUDGET CINÉMA

6

*LE BUDGET
ASSAINISSEMENT*

7

*LE BUDGET LOTISSEMENT
LES SOLES*

INTRODUCTION

Le budget primitif est le budget de l'année à venir retraçant les choix à venir de la municipalité en terme de recettes, pour celles qui sont décidées par la Ville, et de dépenses.

Il est voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

La section de fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnel, subventions, charges à caractère général, intérêts de la dette etc.

L'excédent net de recettes constitue l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la Ville.



La section d'investissement

Elle présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements qui découlent de la mise en oeuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

En miroir, sont également présentées les ressources qui permettent de financer ces investissements (autofinancement, recettes propres, emprunts etc).

01



Le budget d'une collectivité territoriale doit respecter certains principes:

1 Le principe de l'équilibre réel oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section (fonctionnement et investissement). Cela rend impossible pour les collectivités de financer leur dette par le recours à l'emprunt, à la différence de l'Etat.

2 Le principe d'unité exige la présentation d'un budget sur un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes (Cinéma le Fauteuil Rouge, Lotissement les Soles, Assainissement).

3 Le principe d'annualité impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable comme l'investissement.

4 Le principe d'universalité implique, sauf exception, qu'il n'est pas possible d'affecter une recette particulière à une dépense particulière.

5 Le principe de spécialité enfin, impose de cibler le plus précisément possible la nature ou la destination de chaque dépense prévue.

Un acte démocratique fort



OBJECTIFS

L'ambition de la collectivité s'articule autour de plusieurs axes :

- L'amélioration du cadre de vie et des services à la population;
- Le renforcement de l'image et de l'attractivité pour développer tourisme, emploi;
- La pérennisation de l'activité économique sur le territoire.

Le Budget primitif 2024 décline la stratégie financière retenue par la collectivité. Cette stratégie repose sur deux piliers:

LA RÉALISATION D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

pour accompagner les besoins croissants de la population et répondre aux enjeux de la transition écologique.

1

LA PRESERVATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DE LA VILLE

grâce à une gestion rigoureuse et responsable

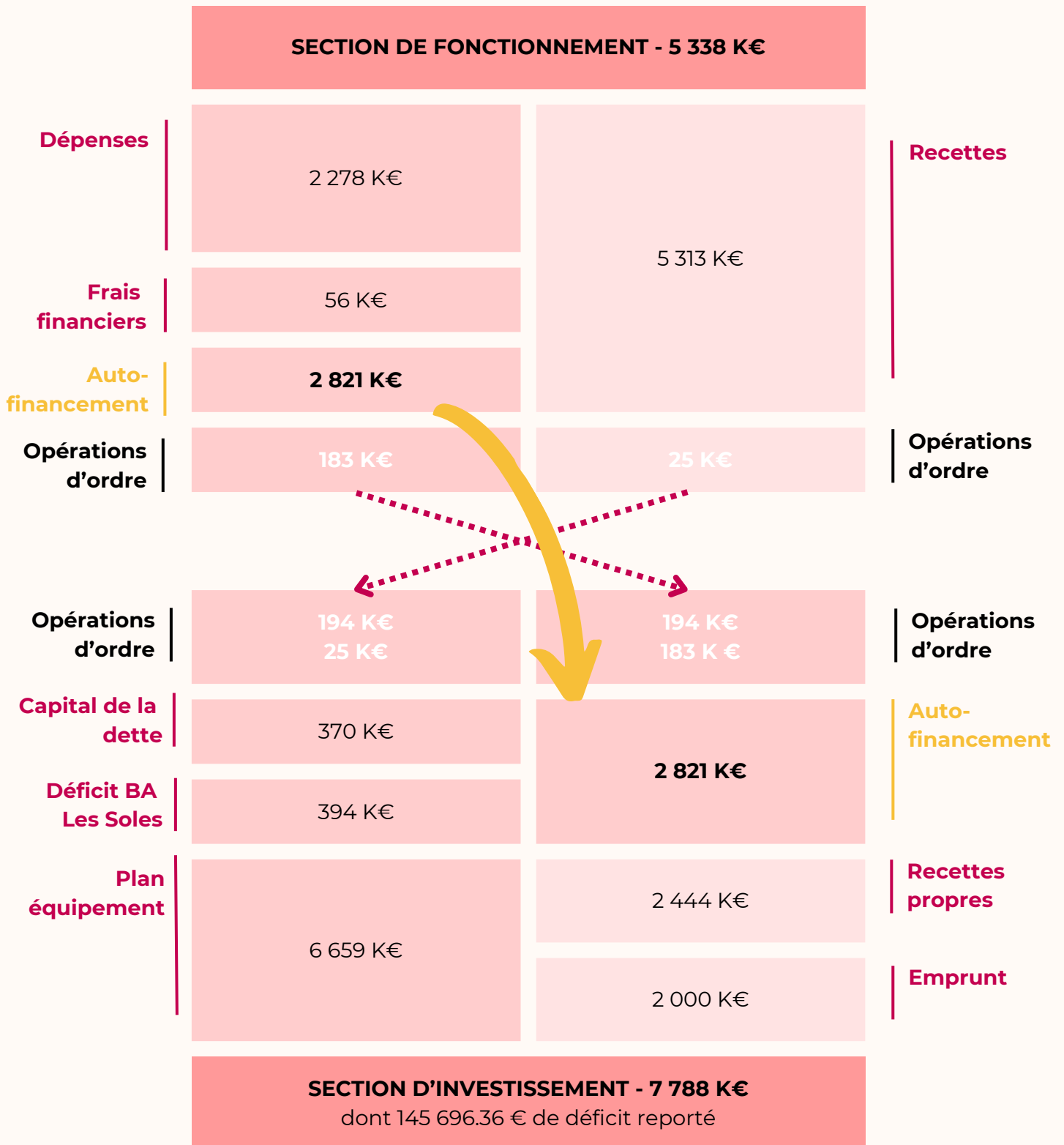
2

02



LE BUDGET

PRINCIPAL 2024

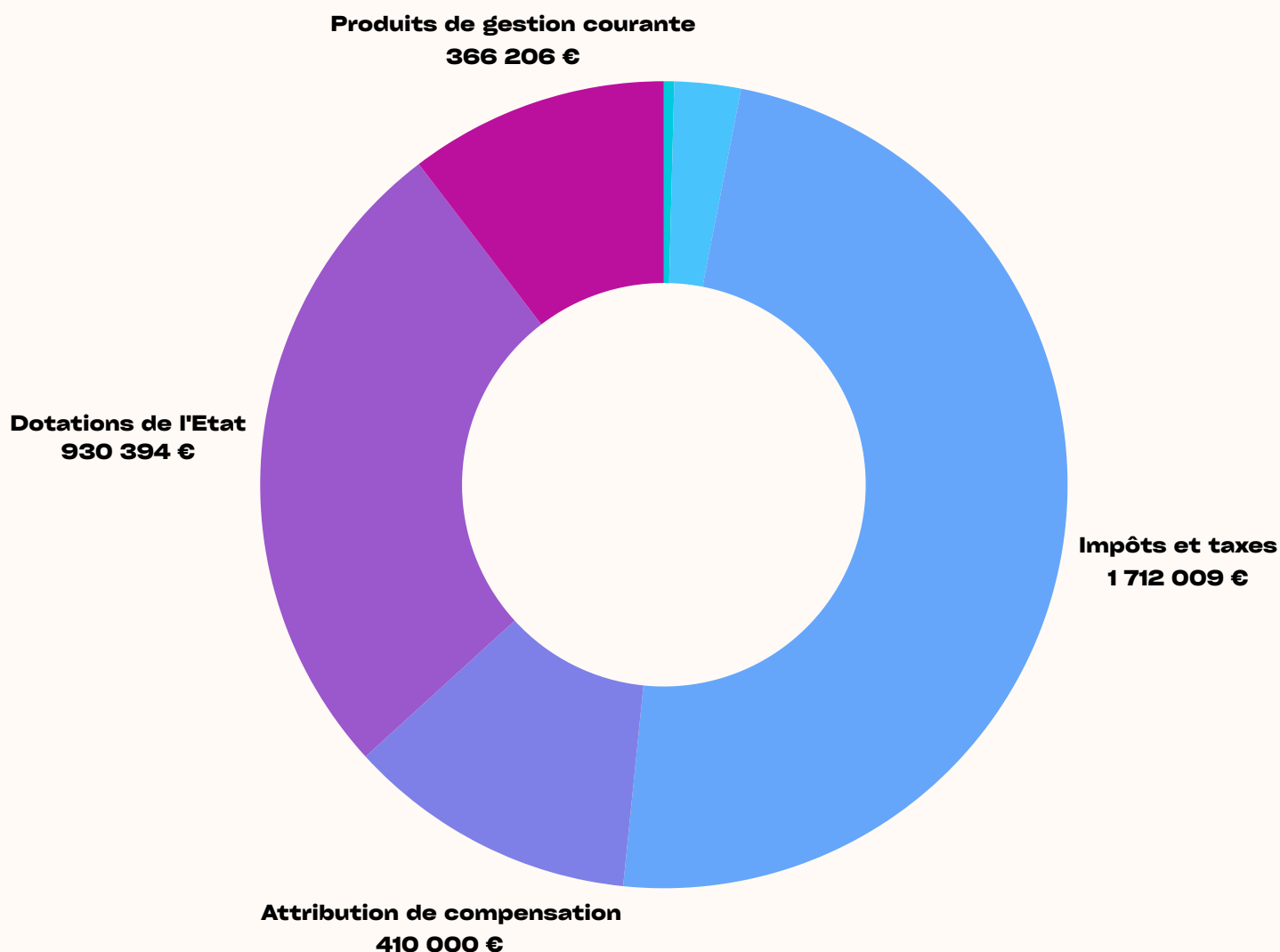


LE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement

3 526 798.24 €

Auxquelles il faut ajouter les opérations d'ordre (25 000 €) et le résultat antérieur reporté pour **+ 1 786 664.03 €**.



03

03 - LE FONCTIONNEMENT

Cette évolution importante des recettes de la Ville (+ **581 781.81 €**) s'explique principalement par:

- Une évolution positive de la fiscalité directe et indirecte;
- Une accumulation de résultats antérieurs positifs.



Il existe 4 principales sources de recettes de la ville:

1 LES IMPOTS ET TAXES **2 122 008.74 €**

c'est à dire le produit des impôts locaux (**1 592 637 €**), l'attribution de compensation reversée par Pays Ségali Communauté (**410 000 €**), le FPRI (**25 000 €**), les droits de stationnements (**12 852 €**), les taxes sur les pylônes électriques (**21 519 €**), les taxes add. droits de mutation (**60 000 €**).

2 LES DOTATIONS DE L'ETAT **930 394.47 €**

sont principalement composées de la DGF (**751 045 €**) et des compensations liées aux exonérations de taxe foncière (**156 413 €**).

3 LES PRODUITS DE GESTION COURANTE **366 206.35 €**

tirées notamment des loyers appliqués aux locataires d'appartements propriété de la Ville (**169 107 €**), des locations des salles municipales ou encore de la diffusion d'informations sur les panneaux de Ville.

4 LES PRODUITS DES SERVICES **93 658.74 €**

composés en partie des refacturation de personnel aux organismes partenaires tels que le SIVOS, PSC, le Cinéma (**72 667 €**), mais également des redevances pour l'occupation du domaine public (**3 800 €**), des concessions dans les cimetières (**4 500 €**) etc.

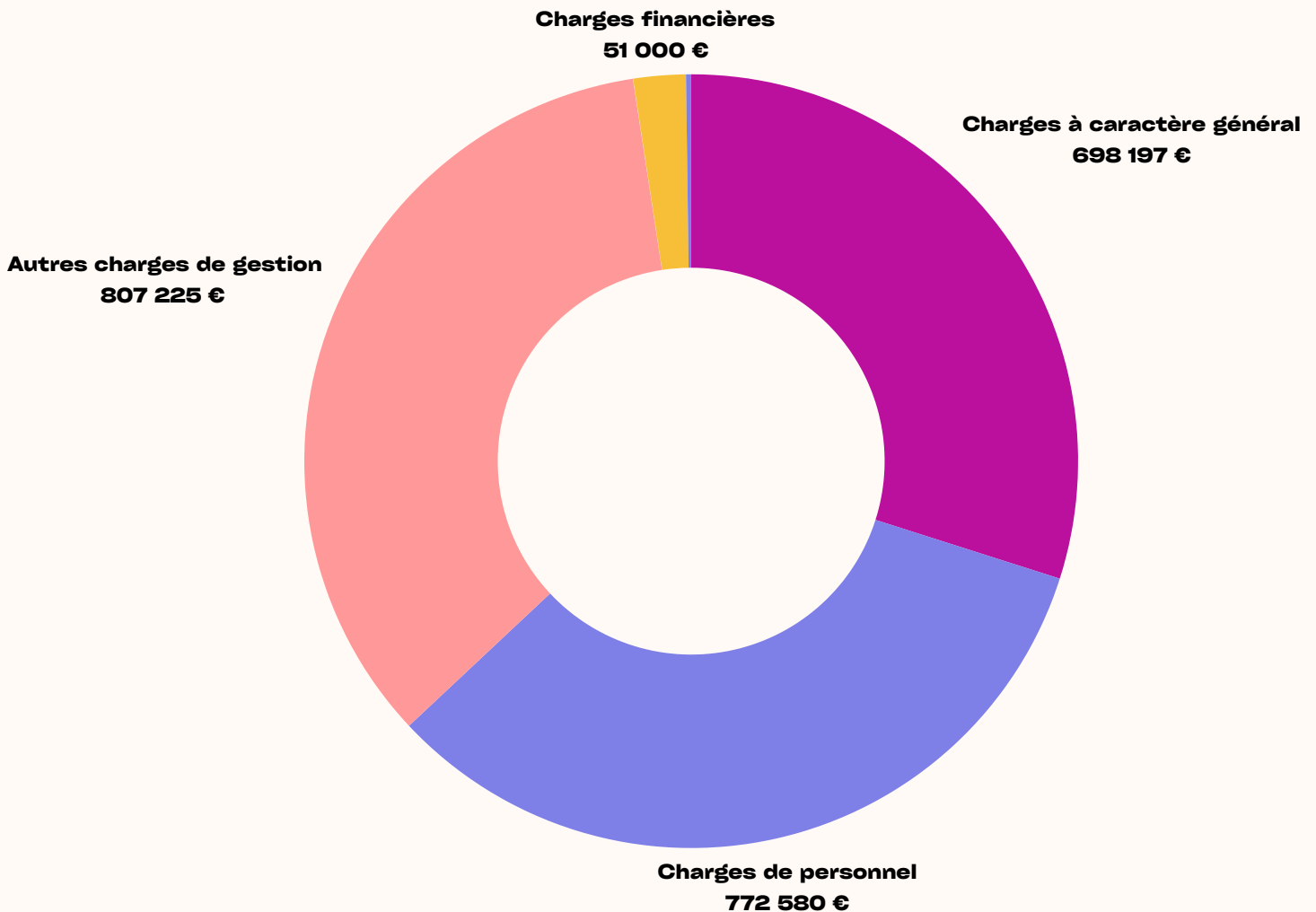
LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement

2 334 191.90 €

Hors opérations d'ordre (183 189.41 € et virement à la section d'investissement (2 821 080.96 €)

A noter, la commune a réintégré la compétence **Médiathèque** depuis le 1er janvier 2024, ce qui représente une augmentation de **+ 127 041.45 €**.



FOCUS



La Médiathèque

Les dépenses

Charges à caractère général

22 229 €

Charges de personnel

104 812 €

Les recettes

Produits des services (régie)

3 788 €



Depuis le **1er janvier 2024**,
trois nouveaux agents ont
intégré les équipes de la
Mairie: Béatrice FILHOL,
Marie LUTRAN et Noël BEC.

Les principaux postes de dépenses

1 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL 698 196.63 €

c'est à dire le coût des achats et approvisionnements (536 354 €), les charges externes (122 727 €), les impôts et taxes (38 795.12 €).



3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 807 225.27 €

composées principalement des indemnités élus (96 305 €), des contributions versées au SIVOS pour l'exercice de la compétence scolaire (555 190 €) et de la contribution au service d'incendie et de secours (57 158 €).



2 LES CHARGES DE PERSONNEL 772 580 €

sont en augmentation de 30 % dû notamment à l'intégration des agents de la Médiathèque et à la mise en place des Titres restaurant sur une année pleine.



4 LES CHARGES FINANCIERES 56 000 €

relatives au paiement des intérêts de la dette et des charges exceptionnelles.



L'INVESTISSEMENT

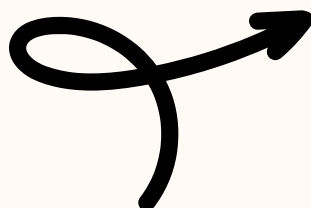
La section d'investissement est liée aux **projets** de la Commune à moyen ou long terme.

S'inscrivant dans cette même démarche d'amélioration du cadre de vie et de service à la population, les projets portés par la Commune sont nombreux et divers, mais sont permis par les **efforts financiers** de cette dernière dans son fonctionnement.

Le total des investissements s'élève à

6 659 365.10 €

LES PROJETS PHARES



04



**LE CENTRE ÉCONOMIQUE
D'ANIMATION, SOCIAL ET
CULTUREL**

3 780 000 € TTC

+200 000 € TTC de frais d'études

Exercice 2024

Dynamiser les activités locales existantes, accueillir de nouvelles populations, permettre à Baraqueville (chef lieu de Pays Ségali) d'intégrer un lieu référence sur le territoire – Construction d'un centre économique et socio-culturel polyvalent, exemplaire, éco-construit, innovant et durable; en adéquation avec les besoins et attentes de la population. Promouvoir l'épanouissement des habitants et l'attractivité du territoire.



LA COUVERTURE DE LA PLACE FRANÇOIS MITTERRAND

609 862.26 € TTC

**+25 685.12 € TTC de frais d'études
Exercice 2024**

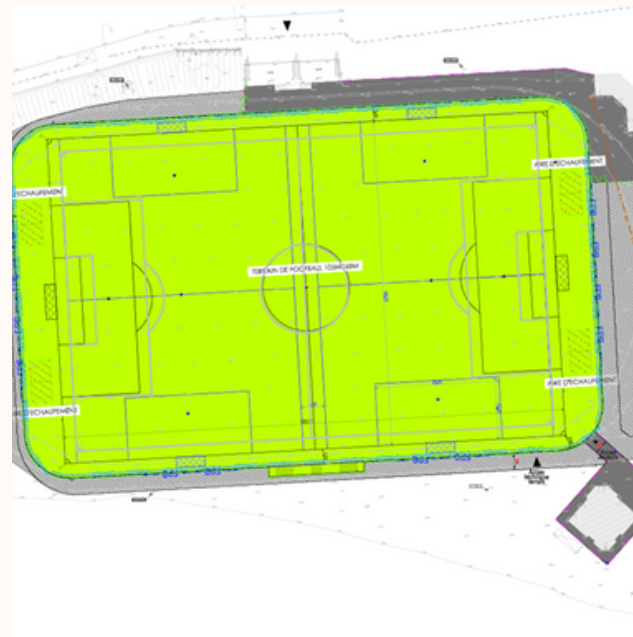
Dynamiser le centre bourg en créant une véritable identité au centre de la ville, en adéquation avec les besoins et attentes de la population. Promouvoir l'épanouissement des habitants et l'attractivité du territoire par l'accueil de manifestations (foires, brocantes ...).



LE TERRAIN SYNTHÉTIQUE

1 069 200 € TTC
+35 125.20€ TTC de frais d'études

Les objectifs sont multiples : réduire les consommations d'énergie, améliorer la pratique amateur d'une part grâce à une utilisation maximale en termes de multiplicité des usages, d'amplitudes horaire d'utilisation et de saisonnalité, et d'autre part, le développement du sport scolaire, du sport féminin, du sport santé, de l'approche citoyenne et de la formation des bénévoles.





LES AUTRES INVESTISSEMENTS



LE RÉCAP' PROJETS

OBJET	Montant Dépenses (TTC)	Montant Recettes
Couverture de la place François Mitterrand	635 547.38 €	300 000 € (200 000 € actés)
Centre économique, d'animation, social et culturel	3 980 000.00 €	1 202 000 € (1 052 000 actés)
Hypervision	83 040.71 €	15 000 €
Stade synthétique	1 104 325.20 €	400 000 €
Aménagements Val de Lenne	45 306.12 €	
Adressage	28 000.00 €	
Place de Vors	80 559.53 €	
RD 570	192 307.16 €	
Toiture Eglise de Vors	20 000 € (RAR)	
Réseaux et caméra	81 139.57 €	
Aire de camping-car	22 131.00 €	

LE RÉCAP' PROJETS

OBJET	Montant Dépenses (TTC)	Montant Recettes
Création aire de jeux	18 813.84 €	
Bâtiments publics (isolations...)	68 828.45 €	
Cimetière	30 000.00 €	
Lame déneigement et véhicule médiathèque	15 840.00 €	
Fonds de concours voirie et R-Lacombe	123 262.50 €	
Subvention rénovation énergétique et opération Façades	30 000.00 €	
Borne de recharge électrique	4 225.76 €	
Etudes diverses (aménagement CCAS, terrains etc)	31 208.00 €	
Subvention cinéma	64 829.88 €	
Combles		92 908 €
Chaufferie bois		195 800 €
Padel		34 543 €
TOTAL	6 659 365.10 €	2 240 251 €

LES AUTRES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL	370 000 €
LA CREANCE SUR LE LOTISSEMENT LES SOLES	394 302.92 €
LES OPERATIONS D'ORDRE	219 075.48 €
LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE Comblé en recettes d'investissement au compte 1068 par les excédents de fonctionnement N-1 capitalisés	145 696.36 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	7 788 439.86 €

COMMENT SONT FINANCÉS LES INVESTISSEMENTS 2024 ?

L'AUTOFINANCEMENT

en priorité, qui est généré par l'écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

2.8 M€

1

LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT

FCTVA, subventions d'équipement, produit des cessions.

2.4 M€

2

L'EMPRUNT

pour le besoin de financement résiduel, en privilégiant, comme les années précédentes, d'autres sources de financement.

2 M€

3

LE DÉTAIL

**SUBVENTIONS
D'ÉQUIPEMENT**

2 240 251 €

FCTVA

138 043 €

TAXE D'AMÉNAGEMENT

66 104 €

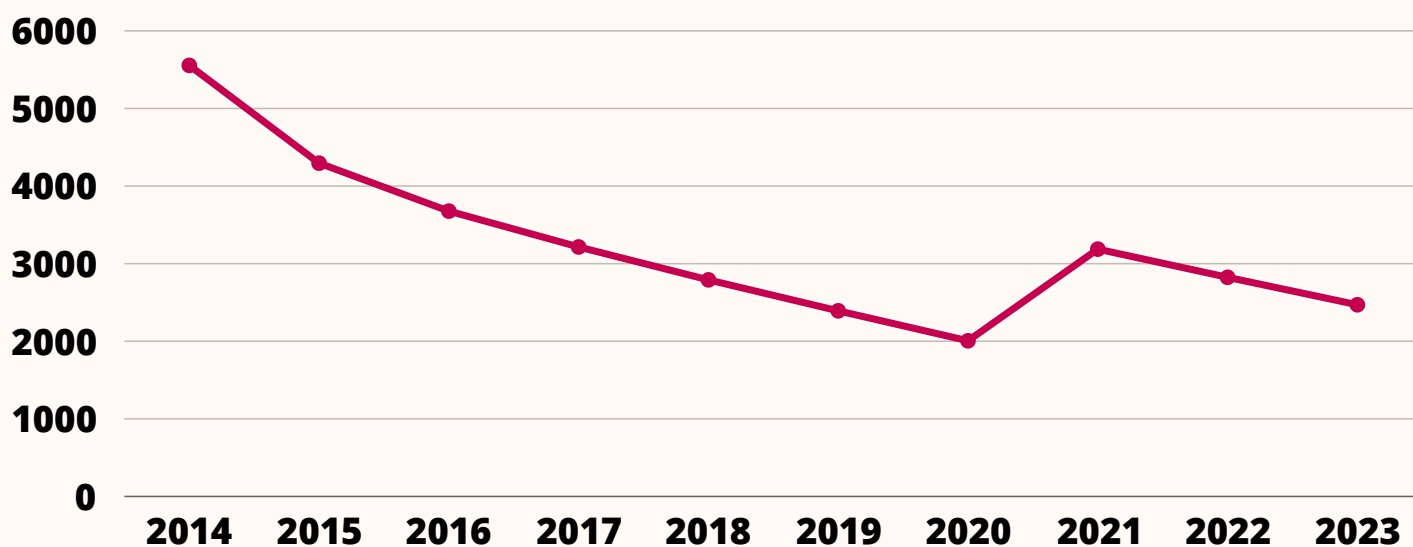
AUTOFINANCEMENT

2 821 081 €

**OPÉRATIONS D'ORDRE
377 265 €**

**EXCÉDENTS DE FCT
CAPITALISÉS
145 696 €**

Evolution de l'encours de la dette Capital restant dû au 31/12 (en k€)



Le poids de la dette s'établit à **2 470 k€** au 31-12-2023. Il enregistre une évolution de **-55 %** par rapport à 2014.

Capacité de désendettement

2.5 ans



L'EMPRUNT

UN DES SCÉNARIIS ENVISAGÉ



EMPRUNT MOYEN/LONG TERME - BANQUE DES TERRITOIRES

Caractéristiques de l'emprunt:

Montant max à débloquer
selon besoin :

1 000 000.00 €

Taux variable : Livret A +
0.6 soit **3.6 %**

Durée : **25 ou 30 ans**

Echéance : **Annuelle**

PRET RELAIS TVA - BANQUE COMMERCIALE

Caractéristiques de l'emprunt:

Montant : **1 000 000.00 €**

Taux : **A définir**

Durée : **2 ans**

Echéance : **In Fine**

Le scénario sera amené à évoluer au vu de l'avancement des travaux et des réponses aux demandes de subventions en cours.

Le choix du prêt relais TVA s'explique par le montant de TVA à récupérer sur les investissements de l'année, dont la récupération interviendra en 2026.



L'EMPRUNT

AVEC PRISE EN COMPTE DES EMPRUNTS SIMULÉS

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2024	410 515.99 €	48 476.71 €	362 039.28 €	2 454 153.34 €
2025	486 709.31 € Dont 82 334.36 € d'emprunts simulés	95 511.05 €	391 198.26 €	4 092 114.06 € Dont 2 000 000 € d'emprunts simulés
2026	1 469 851.86 € Dont 1 101 334.36 € d'emprunts simulés	103 741.22 €	1 366 110.64 €	3 700 915.80 € Dont 1 974 665.64 € d'emprunts simulés
2027	355 790.51 € Dont 61 334.36 € d'emprunts simulés	53 511.42 €	302 279.09 €	2 334 805.16 € Dont 948 419.24 € d'emprunts simulés
2028	197 066.64 € Dont 61 334.36 € d'emprunts simulés	44 395.38 €	152 671.26 €	2 032 526.07 € Dont 921 227.97 € d'emprunts simulés
2029	143 290.48 € Dont 61 334.36 € d'emprunts simulés	40 687.99 €	102 602.49 €	1 879 854.81 € Dont 893 057.82 € d'emprunts simulés
2030	143 290.48 € Dont 61 334.36 € d'emprunts simulés	38 981.75 €	104 308.73 €	1 777 252.32 € Dont 863 873.54 € d'emprunts simulés

LES SUBVENTIONS

Association	Montant alloué en 2024
Judo Club	637 € (+158 €/2023)
Comité des fêtes de Lax	2 355 €
Collège Albert Camus	1 800 €
Tennis club	423.75 € (+191.75 €/2023)
Oustal	250 €
Loisirs et Culture	1 500 €
Lévézou Ségala	1 000 €
Les Archers	211 € (+93 €/2023)
Lax'N'Blues	4 000 €
Karaté Shizendo	249 € (-7 €/2023)
Hand-Ball	2 073 € (+1 414 €/2023)
GAG Carcenac-Peyralès	2 120 €
ADMR	3 229 €
Espoir Foot 88	4 324.50 € (+13.50 €/2023)
Basket en Ségala	2 058 € (+58 €/2023)
Vors	250 €
Amicale des pompiers	200 €
TOTAL	26 680.25 € (+421.25 €/2023)

LE BUDGET CINÉMA

Le budget annexe du cinéma est géré en régie directe par la commune, c'est-à-dire avec ses propres moyens techniques, matériels et humain.

En fonctionnement

Les principales dépenses concernent le personnel (**36 200 €**), la location et le téléchargement des films, la gestion des programmes, les affiches (**31 000 €**).

Les recettes proviennent principalement des droits d'entrées au cinéma estimés à **31 000 €** et d'une subvention au titre de la projection de films « arts et essais » estimée à **5 300 €** (5 363 € obtenu en 2023).

La subvention d'équilibre versée par le budget principal pour combler le déficit de fonctionnement du cinéma est de **31 002 €**.



En investissement

La section d'investissement du budget annexe cinéma s'articule autour d'un axe d'investissement prioritaire, visant à moderniser les équipements audiovisuels, l'éclairage, l'automatisation et l'électricité du cinéma. La section d'investissement 2024 se compose essentiellement de la reprise du déficit 2020-2021 dû à ces travaux.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de **64 829.88 €** en provenance du Budget principal.

05

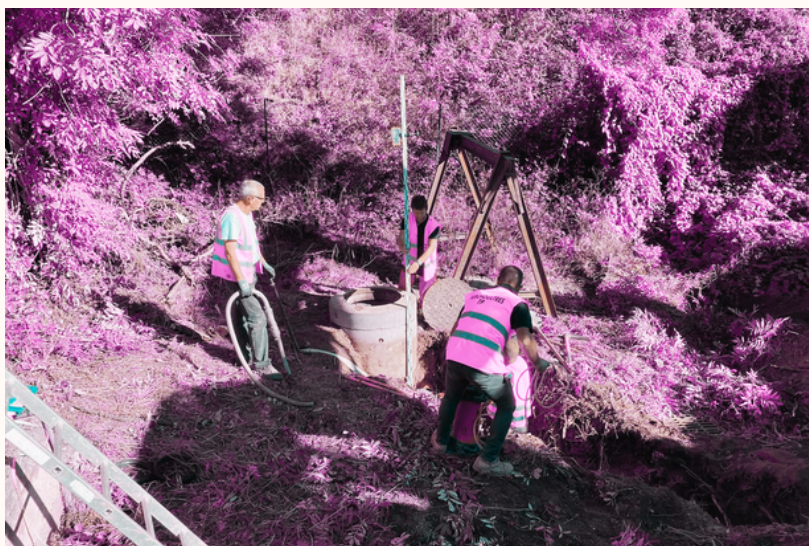
L'ÉQUILIBRE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	67 302.00 €	67 302.00 €
Investissement	64 951.44 € (dont 121.56 € Op. ordre)	64 951.44 € (dont 121.56 € Op. ordre)
TOTAL	132 253.44 €	132 253.44 €



LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Budget Annexe Assainissement est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). Cette gestion de service public est soumise principalement aux règles de droit privé et à la compétence du juge judiciaire. Ce service d'assainissement collectif a été confié par contrat d'affermage à la S.A.U.R.



06



LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles

Charges à caractère général
(Hydrocurage, analyses etc)

27 388.66 €

Charges de personnel
(refacturation équivalent 0.5 ETP)

20 000.00 €

Autres charges

2.00 €

Charges financières

43 000.00 €

Les recettes réelles

Vente de produits (PFAC)

32 000 €

Autres produits (redevances SAUR)

225 000 €

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles

Immobilisations incorporelles (Frais d'études)	263 699.04 €
Immobilisations en cours (Travaux)	864 083.16 €
Emprunts	69 811.07 €

Les recettes réelles

Excédent de fonctionnement	251 134.99 €
Subventions d'équipement	384 069.00 €
Emprunt	500 000.00 €

Les dépenses d'investissement sont relatives aux études et aux travaux prévus dans le cadre de la réhabilitation d'une partie des réseaux d'eaux usées et de pluvial de la commune. 3 secteurs prioritaires ont été identifiés : Combemale, Cazalets, Marengo. Ce dernier a été réalisé en 2022-2023.

Cette année lancera la réalisation de la tranche des Cazalets (**276 592.80 €**) et d'une partie des Tréfonds (**373 482 €**).

Autre investissement prioritaire, la station d'épuration de Lalo. Les services de la police de l'eau nous sollicitent pour une intervention rapide (montant des travaux : **151 353.60 €**).

Les études d'investissement se répartissent comme suit:

AMO Lalo - **17 220 €**;

AMO Travaux Cazalets/Tréfonds - **47 939.04 €**;

AMO Diagnostic - **23 040 €**;

Phases 1 et 2 du Diagnostic global des réseaux d'assainissement de l'ensemble de la commune - **175 500 €**.

LE BUDGET LOTISSEMENT

LES SOLES

Nous prévoyons pour l'exercice 2024, la réalisation des travaux d'éclairage et d'enfouissement des réseaux pour 72 500 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - 632 384.24 €	
Travaux 72 500 €	Excédent reporté 238 081.32 €
Reversement BP 183 666.28 €	
Opération d'ordre 376 217.96 €	Opération d'ordre 394 302.92 €
Opération d'ordre 394 302.92 €	Opération d'ordre 376 217.96 €
Déficit reporté 376 217.96 €	Dettes au Budget Principal 394 302.92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - 770 520.88 €	

07



BARAQUEVILLE



CONSEIL MUNICIPAL

08 AVRIL 2024